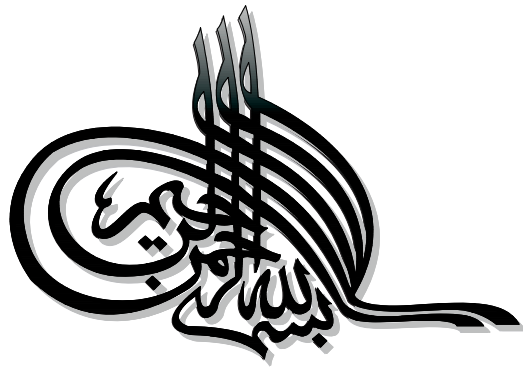


Déclaration islamique sur le développement durable

**(dans le cadre de la participation du Monde
islamique au Sommet de Rio+20)**



Déclaration islamique sur le développement durable

**(dans le cadre de la participation du Monde islamique
au Sommet de RIO+20)**

Nous, ministres des Etats membres de l'Organisation de la Coopération islamique (OCI) participant à la cinquième Conférence islamique des ministres de l'Environnement, tenue à Astana, capitale de la République du Kazakhstan, les 25 et 26 Jomada II 1433H (17-18 mai 2012) ;

Rappelant le Programme d'action décennal adopté par la 3^{ème} session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet (7-8 décembre 2005, Makkah Al-Moukarramah, Royaume d'Arabie Saoudite), en particulier concernant la nécessité de relever les défis en matière de développement auxquels la Oumma islamique est confrontée au XXI^e siècle, promouvoir la coopération économique, la croissance et le développement durables dans les Etats membres de l'OCI, renforcer le partenariat au niveau des Etats membres de l'OCI ainsi qu'au niveau international en vue de réduire la pauvreté et promouvoir l'investissement ;

Se référant aux résolutions des précédentes sessions de la Conférence islamique des ministres de l'Environnement, tenues à Djeddah, Royaume d'Arabie Saoudite, respectivement en 2002 et 2006 ; au siège permanent de l'ISESCO à Rabat, Royaume du Maroc, en 2008 ; à Hammamet, République Tunisienne, en 2010 ; et de la session actuelle, tenue en mai 2012 à Astana, République du Kazakhstan ;

Rappelant le Cadre général du Programme d'action islamique pour le Développement durable, issu de la première Conférence islamique des ministres de l'Environnement, tenue à Djeddah, Royaume d'Arabie Saoudite, en 2002, et ses versions actualisées de 2006, 2008, 2010 et 2012 ; **se basant également** sur l'action antérieure de l'ISESCO dans le cadre de l'activation de l'Agenda international du développement durable et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement au cours de la période 2002-2011 ;

Exprimant notre considération pour les efforts déployés par la République du Kazakhstan pour développer le programme « Pont Vert », qui constitue un fondement plus stable pour les mécanismes de l'investissement vert et de transfert de technologie, ainsi que la Stratégie énergétique et écologique globale ;

S'inspirant des principes islamiques qui organisent et codifient la relation entre l'homme et l'environnement, dans le cadre de laquelle la normalité et l'équilibre sont consacrés grâce à la préservation de l'environnement ; **s'inspirant aussi** de la vision islamique appelant à préserver la dignité de l'homme et à accomplir le vicariat sur terre par des actions positives et constructives qui constituent le pilier du développement durable et favorisent la consécration des valeurs d'intégration et de bien-être, lesquelles valeurs représentent l'héritage des générations successives ; et **conscients** de l'importance de l'environnement et des ressources environnementales en tant que bien commun et une condition du développement durable ;

Se référant aux conventions et traités internationaux et régionaux pertinents, comme l'Initiative pour le développement durable dans la région arabe (2002), la Déclaration ministérielle arabe sur le changement climatique ; la Conférence de Doha, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, adoptée par la Conférence des Nations Unies pour l'environnement et le développement (Rio de Janeiro, 1992), l'Agenda 21 sur la préservation et la gestion des ressources pour le développement, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Protocole de Kyoto et les engagements y afférents ;

Rappelant les orientations de la communauté internationale, de ses organisations, instances et programmes sur la protection de l'environnement et le développement durable, en particulier le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, ainsi que plusieurs grandes conférences et réunions au sommet tenues sous l'égide des Nations Unies, lesquelles ont développé une vision globale de l'avenir de l'humanité ;

Convaincus que la dégradation et la surexploitation de l'environnement sont devenues un problème urgent dans le monde d'aujourd'hui et peuvent engendrer de graves problèmes environnementaux ayant des impacts négatifs sur le développement durable ; compte tenu des différents problèmes et désastres écologiques complexes et interdépendants qui entravent le développement ; **préoccupés** par l'utilisation abusive des ressources écologiques qui perturbe l'équilibre entre les différents piliers du développement durable ; et **conscients** des graves menaces que représentent de tels impacts pour la sécurité et la stabilité des personnes et des biens ;

Constatant que les défis environnementaux dans les Etats du Monde islamique englobent la pression accrue sur les ressources en eau, la baisse de la production agricole, la désertification qui touche de plus en plus de terres fertiles, l'extension des zones arides au détriment des terres arables, la vulnérabilité des zones côtières face à la montée du niveau des mers, l'infiltration de l'eau de mer salée dans les aquifères côtiers d'eau douce et le nombre croissant de tempêtes marines et leur impact sur les installations pétrolières ; constatant par ailleurs les catastrophes de plus en plus fréquentes et dévastatrices, la pollution de l'air, de l'eau et de l'espace marin, qui perturbe la vie de millions de personnes, ainsi que l'insécurité, l'instabilité, l'augmentation des taux de pauvreté, d'analphabétisme, de croissance démographique, de chômage, du fardeau de la dette, du service de la dette et autres problèmes qui rendent les pays du monde islamique plus vulnérables et constituent une grave menace à la gouvernance sociale, économique, culturelle et écologique et aux structures administratives :

1. Saluons la tenue de la Conférence des Nations Unies pour le développement durable (Rio de Janeiro, juin 2012), baptisée «Rio+20», à l'occasion du 20^{ème} anniversaire du 1er Sommet de la Terre, et les résultats auxquels elle a donné lieu, en particulier les trois conventions pertinentes ; **saluons**, en outre, son objectif consistant à assurer un engagement politique renouvelé pour la

réalisation du développement durable, l'évaluation du progrès accompli à ce jour et des lacunes qui subsistent encore dans la mise en œuvre des résultats des sommets importants sur le développement durable, le traitement des défis nouveaux et émergents, ainsi que sa focalisation sur le thème de l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté ; **saluons** par ailleurs le cadre institutionnel du développement durable pour aller de l'avant dans l'activation de l'Agenda international du développement durable, et **réaffirmons** notre engagement à coopérer pour la réalisation des objectifs de cette Conférence.

I- Réaffirmation des engagements

2. **Soulignons** la nécessité d'un engagement politique renouvelé de la communauté internationale, y compris le Monde islamique, envers l'Agenda international du développement durable, conformément aux principes et instruments internationalement convenus ; de conjuguer tous les efforts nationaux et internationaux pour réaliser le développement durable, étant bien précisé que la volonté politique demeure une condition préalable à tout progrès dans ce domaine ; d'œuvrer davantage à combler les lacunes existantes en honorant les engagements ; et de mettre en place et renforcer les structures nationales pertinentes chargées de la mise en œuvre des plans et programmes de développement durable, en veillant à les renforcer par des organismes internes de suivi, afin d'optimiser la mise en œuvre, et à impliquer les organisations de la société civile et le secteur privé dans la mise en œuvre des plans de développement durable, compte tenu du rôle important qu'ils assument à cet égard.
3. **Adoptons** la vision et les programmes des institutions opérant dans le cadre de l'OCI concernant les différents aspects du développement durable, la réduction et la gestion des risques de catastrophes ; **reconnaissons** le besoin d'apporter davantage de soutien à ces programmes et **réaffirmons** l'importance d'éviter la duplication des efforts et la nécessité de renforcer la coordination et l'intégration dans le cadre de l'action islamique commune en matière de développement durable.
4. **Appuyons** le rôle des agences des Nations Unies opérant dans le domaine de l'environnement; **soulignons** la nécessité de renforcer la coopération avec les Etats membres de l'OCI et de leur fournir les ressources aussi bien techniques que financières nécessaires à la mise en œuvre des projets de développement durable ; et **exhortons** la communauté internationale à prendre des mesures concrètes pour annuler les dettes, faciliter l'accès aux marchés, assurer le transfert des technologies appropriées et favoriser le renforcement de capacités.

5. **Exhortons** la communauté internationale à œuvrer, conformément aux principes et objectifs de la Charte des Nations Unies, à mettre un terme aux conflits internationaux et aux situations d'occupation des Etats et des peuples, qui occasionnent des mouvements d'exode et de déplacement de population et favorisent la mainmise sur les ressources naturelles, en violation des dispositions de la Convention de Genève et des résolutions internationales pertinentes, ce qui affecte négativement les pays et les communautés islamiques ; **exhortons** également la communauté internationale à lutter de manière juste contre ces fléaux de manière à promouvoir le développement durable et à réparer, conformément au principe 23 de la Déclaration de Rio, les dégâts subis par les infrastructures socio-économiques en raison de cette situation, étant donné que le développement durable ne peut être achevé dans un contexte de guerres, de conflits et d'occupation; et **soulignons** la nécessité pour les pays développés de respecter leurs engagements financiers vis-à-vis des pays en développement et des pays pauvres afin de réaliser le développement durable.
6. **Soulignons** la nécessité de promouvoir le rôle de la femme, d'encourager sa participation active dans le développement durable, d'intégrer les questions et les concepts du genre dans les politiques et programmes dédiés au développement durable et d'impliquer la femme dans les prises de décision en matière d'environnement ; et **exhortons** les gouvernements à encourager le dialogue avec la jeunesse et établir des mécanismes qui permettent aux jeunes de jouer un plus grand rôle dans la protection de l'environnement en améliorant leur accès à l'information et en leur permettant de jouer un rôle effectif dans la promotion d'un développement économique et social durable à tous les niveaux.

II- L'économie verte

7. **Exhortons** les Etats membres de l'OCI à envisager la mise en place de stratégies pour renforcer l'assimilation du concept d'économie verte et des capacités y afférentes en tant que mécanisme de développement durable et non une alternative à celui-ci, tout en soulignant la nécessité d'évaluer les opportunités et les défis inhérents à ce concept et de définir les moyens d'en assurer la mise en application, y compris par la mise en place du soutien et du financement nécessaire, en particulier dans le contexte du développement durable, de l'éradication de la pauvreté et du développement institutionnel, d'autant plus que la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la distribution des revenus figurent parmi les objectifs économiques les plus importants de l'Islam ; **appelons**, par ailleurs, à impliquer la société civile et à favoriser une interaction dynamique entre les processus de développement socio-économique et les priorités environnementales afin de promouvoir la vision islamique du développement durable, laquelle englobe la mise en place d'une économie équitable, d'une société meilleure et d'un monde digne d'être vécu pour les générations actuelles et futures, d'autant plus que les Etats membres de l'OCI réunissent les conditions propices aux entrepreneurs verts pour fournir des solutions innovantes aux défis sociaux, économiques et environnementaux.

8. **Soulignons** la nécessité d'éviter de concevoir l'économie verte uniquement à partir d'un point de vue environnemental, mais aussi d'en faire une condition pour la réalisation du développement durable et l'éradication de la pauvreté, et de veiller à ne pas l'instrumentaliser pour mettre en place des obstacles commerciaux et de développement susceptibles d'entraver la réalisation du développement durable ou d'empêcher l'accès des produits des pays en développement aux marchés des pays développés.
9. **Saluons** la coopération avec les systèmes gouvernementaux et les institutions internationales dans le cadre de la vision environnementale islamique ainsi que l'intégration du Programme d'action islamique pour le développement durable dans de nombreux plans nationaux ; **réaffirmons** que la plupart des Etats membres de l'OCI manquent actuellement de ressources suffisantes pour sortir du cercle vicieux de la pauvreté et des inégalités et pour relever les défis de la croissance démographique rapide, de la sous-alimentation, de la pénurie de l'eau et de l'insécurité énergétique auxquels de nombreuses économies sont confrontées, sans oublier les menaces que représentent le changement climatique, l'incertitude et les conditions climatiques extrêmes qui compliquent davantage la situation.
10. **Appelons** la communauté internationale, en général, et les parties et pays donateurs, en particulier, à prendre des mesures concrètes pour alléger la dette des pays en développement et la convertir en initiatives et investissements favorisant la transition progressive vers l'économie verte, assurer l'ouverture des marchés, garantir la libre circulation des biens et des personnes, favoriser le transfert des technologies et le renforcement des capacités et mettre en place toutes les conditions nécessaires au transfert de technologies appropriées de manière à promouvoir l'économie verte, conformément aux spécificités des Etats membres, et mobiliser le financement adéquat afin d'en accélérer la mise en place.
11. **Prenons en compte** l'impact de la crise économique mondiale sur les pays en développement ; et **soulignons** la nécessité d'adopter des modes de développement plus productifs et plus durables à travers l'exploitation rationnelle des ressources naturelles, en veillant à faire de l'équilibre environnemental le pivot du développement économique.

III- Cadre institutionnel du développement durable

12. **Insistons** sur l'impératif d'adopter une approche holistique et intégrée du développement durable et de renforcer l'actuel cadre institutionnel international de manière à combler les lacunes existantes et préserver le patrimoine culturel, religieux et civilisationnel exceptionnel dans les pays islamiques et en exploiter les atouts ; et **demandons** aux Agences et Programmes de l'ONU et aux organisations régionales et internationales de procéder à la réforme des institutions et mécanismes internationaux pertinents afin de permettre aux pays, notamment les pays pauvres et sous occupation, de relever les défis socio-économiques et écologiques urgents relatifs au développement durable.

- 13. Appelons** à développer ce cadre institutionnel dans le cadre d'une démarche consensuelle entre les Etats membres de l'OCI afin qu'il puisse permettre de traiter les questions de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale, sans que cela n'occasionne des charges supplémentaires pour les Etats membres de l'OCI.
- 14. Exhortons** les Etats membres de l'OCI à mettre en place les conseils nationaux de développement durable, ou à consolider les conseils ou structures similaires déjà en place et à en renforcer les capacités afin de leur permettre de mener les études et les recherches nécessaires au développement et à l'adaptation des technologies vertes aux spécificités socioéconomiques et environnementales des Etats membres et d'élaborer, mettre en œuvre et évaluer les stratégies et plans nationaux de développement durable, et appelons à renforcer la coordination entre ces conseils et les organes des Nations Unies et les instances internationales compétentes et concernées.

IV. Eradication de la pauvreté

- 15. Mettons l'accent** sur l'importance d'éradiquer la pauvreté pour pouvoir mettre en œuvre l'Agenda du développement durable, renforcer les capacités des ressources humaines par l'éducation, la formation, la généralisation des microprojets environnementaux générateurs de revenus, notamment dans le monde rural, et l'implication de la société civile ; et soulignons, à cet égard, la nécessité de choisir les applications les plus appropriées et les projets les plus viables économiquement et techniquement pour éradiquer la pauvreté et encourager la coopération entre toutes les parties concernées pour la mise en œuvre de programmes globaux.
- 16. Réaffirmons**, dans le cadre du principe de Rio relatif à la responsabilité commune mais différenciée, que les secteurs verts nécessitent plus d'efforts comparés aux solutions alternatives moins respectueuses de l'environnement ; **réaffirmons** aussi l'importance des opportunités qu'offre l'économie verte en termes de création d'"emplois verts" dans les différents secteurs économiques, tels la production de l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique, la réhabilitation et la protection de l'écosystème, l'écotourisme, la gestion des déchets, etc. Dans ce contexte, il est nécessaire de procéder au transfert de technologies avancées et appropriées et de concevoir des politiques pour soutenir les petites et moyennes entreprises - considérées comme une source principale d'emplois - pour les aider à s'adapter aux exigences de l'économie verte.
- 17. Exprimons** notre inquiétude face à la détérioration des conditions de santé dans les zones pauvres et marginalisées, la dégradation des services d'assainissement, l'aggravation de la pollution, la mauvaise gestion des déchets, l'exode rural et l'urbanisation galopante ;

recommandons des mesures effectives pour alléger la souffrance des populations de ces régions, en particulier les populations à faible revenu dans les zones rurales ; et **proposons** de prendre des mesures pour sensibiliser davantage aux problèmes liés à la croissance démographique et à la détérioration de l'environnement et leurs répercussions sur la vie de millions de personnes.

V. La sécurité alimentaire et l'agriculture durable

- 18. Réaffirmons** que la sécurité alimentaire est une question centrale dans la plupart des Etats membres de l'OCI, notamment ceux qui ont fait face aux famines et autres problèmes alimentaires dans le passé. En effet, les sols, l'eau douce, les océans, les forêts et la biodiversité se dégradent rapidement ; de même, le changement climatique exerce une pression accrue sur les ressources des pays, si bien qu'un changement profond du système alimentaire et agricole mondial est nécessaire pour nourrir les 925 millions de personnes qui souffrent de la faim et les 2 milliards qui pourraient en souffrir d'ici 2050.
- 19. Soulignons** que le secteur agroalimentaire offre des solutions clé pour la réalisation du développement et l'éradication de la faim et de la pauvreté, à travers la localisation des résultats de la recherche scientifique et le transfert de la technologie appropriée. S'ils sont convenablement mis à profit, les secteurs de l'agriculture, des forêts et de la pêche peuvent garantir une alimentation nutritive et générer des revenus décents, tout en soutenant le développement rural axé sur l'être humain et la protection de l'environnement ; et **appelons** à accorder une plus grande attention à l'utilisation rationnelle et sûre des produits chimiques et des pesticides afin de fournir aux communautés locales une alimentation équilibrée, peu coûteuse, riche en fibres, non génétiquement modifiée et à même de favoriser une vie saine et active.

VI. Réduction et gestion des risques de catastrophes

- 20. Notons** que les Etats membres de l'OCI, au regard de leurs ressources naturelles limitées et leur grande vulnérabilité, sont les plus touchés par les phénomènes climatiques extrêmes et les nombreux défis y afférents, notamment la raréfaction des ressources en eau, la chute de la production alimentaire, la montée du niveau des mers, la sécheresse et la détérioration de la santé humaine ; et **exprimons** notre appui aux mesures visant l'allègement des risques découlant des activités humaines et des catastrophes naturelles (tremblements de terre, inondations, tempêtes, ...), à travers la promotion de la culture de l'anticipation, l'alerte précoce, l'intégration des stratégies de réduction des risques dans les politiques nationales et internationales de développement durable, la promotion de l'innovation technologique, le renforcement des investissements en matière de réduction des risques de catastrophes et la conclusion d'un accord international contraignant pour réduire le changement climatique et en limiter les effets.

21. **Soulignons** la nécessité pour les pays développés d'assumer leurs responsabilités environnementales en matière d'atténuation et de gestion des catastrophes, en prenant des mesures strictes pour réduire les émanations de gaz, conformément aux principes de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique et du Protocole de Kyoto et en accordant davantage d'intérêt à la perte alarmante de la biodiversité et des habitats dans le monde, laquelle est susceptible d'occasionner une perte économique encore plus importante que celle engendrée par le réchauffement climatique, et en prenant des mesures pour lutter contre la pollution de l'eau et de l'air et le rejet incontrôlé des polluants dangereux dans les cours d'eau, en raison de leur incidence négative sur l'eau et la biodiversité des sols.
22. **Appelons** l'Organisation des Nations Unies et les autres organisations internationales, notamment le Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement (GFDRR), les banques de développement, les organismes donateurs et les fonds mondiaux, à soutenir le plan exécutif pour la mise en œuvre de la Stratégie islamique pour la réduction et la gestion des risques de catastrophes, ayant pour but de renforcer les capacités des Etats membres de l'OCI dans ce domaine ; de mieux sensibiliser aux risques et améliorer l'accès à l'information ; de promouvoir les stratégies de financement et d'assurance contre les risques de catastrophes ; d'aider les pays à se préparer aux catastrophes et renforcer les interventions et les capacités de reconstruction après celles-ci ; et de mettre en œuvre des programmes de gestion des risques de catastrophes dans l'ensemble des Etats membres de l'OCI exposés aux catastrophes naturelles, lesquels doivent être appuyés pour renforcer leur capacité de résilience.

VII. Défis en matière d'eau et d'assainissement

23. **Sommes conscients** de l'importance vitale de l'eau dans la vie humaine et dans la préservation des écosystèmes, et de son rôle déterminant dans le processus de développement durable, y compris la mise en place d'un environnement sain, la réalisation de la sécurité alimentaire, l'éradication de la pauvreté, la transition vers l'économie verte, la préservation de la santé humaine et l'amélioration du niveau de vie; **sommes aussi** conscients que le stress subi par les ressources en eau douce peut occasionner des situations de crise dans les Etats membres vulnérables, ce qui nécessite la conclusion d'accords justes et équitables pour partager les eaux entre les pays riverains et en garantir la qualité ; et **soulignons** la nécessité de permettre aux Etats et peuples sous occupation de jouir de leurs droits sur l'eau et de contrôler leurs ressources naturelles. Aussi, réaffirmons-nous notre engagement à améliorer la situation de l'eau et à mener davantage d'actions dans le cadre de la Stratégie de gestion des ressources en eau dans les pays islamiques et conformément à la Vision 2025 de l'Eau de l'OCI.

- 24. Soulignons** la nécessité d'un appui international en vue de faciliter la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique et dans les pays de la région subsaharienne, afin de réduire les taux de dégradation des terres fertiles.

VIII. Améliorer la préservation de l'énergie et l'efficacité et la rationalisation énergétiques

- 25. Soulignons** l'importance de garantir la durabilité de l'énergie, étant donné son rôle vital dans la réalisation du développement économique et humain et l'amélioration des conditions de vie et des services de base, en veillant à utiliser les systèmes énergétiques avancés dans les différents secteurs économiques et à réaliser le développement humain par l'éducation et la formation dans tous les domaines.
- 26. Appelons** à promouvoir la recherche dans le domaine de l'efficacité et la rationalisation énergétiques, ainsi que l'utilisation des technologies d'énergie renouvelable, le transfert de technologie et de savoir-faire industriel, le renforcement de l'utilisation des nouvelles technologies dans le domaine de la recherche scientifique, l'utilisation renforcée des technologies modernes dans les systèmes d'exploitation de l'énergie, et le transfert de la technologie appropriée des pays développés vers les pays en développement afin de permettre à ces derniers de satisfaire leurs besoins énergétiques.
- 27. Appelons** à encourager la communication et l'interaction entre les experts du monde islamique, leurs homologues internationaux, les professionnels du secteur industriel, les hommes d'affaires, les développeurs et utilisateurs de la technologie, les décideurs politiques, les spécialistes de l'éducation, les formateurs et les spécialistes de l'environnement, afin de mieux sensibiliser aux questions du développement durable dans le monde islamique et examiner les moyens d'honorer les engagements internationaux dans ce domaine.
- 28. Recommandons** de promouvoir la localisation des technologies énergétiques appropriées dans les Etats membres de l'OCI car elles constituent un important élément du développement économique et humain, l'objectif étant d'améliorer les moyens de subsistance et les services de base, développer le tissu industriel mondial dans les différents domaines de l'énergie, améliorer la gestion des ressources énergétiques, encourager les applications et les projets les plus efficaces aux niveaux économique et technique en matière d'énergie renouvelable pour atteindre le développement durable et renforcer la coopération entre toutes les parties prenantes pour mettre en œuvre de tels projets et en assurer le financement nécessaire.